

PREFET DU JURA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES JURA

Pôle eau

DECLARATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR LES ASSOCIATIONS FONCIERES SUR COURS D'EAU

RUBRIQUES

Certains travaux en rivière sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (art. L.214.1 à L.214.3 du code de l'environnement) conformément aux rubriques ci-après de la nomenclature de l'Art. R214-1 du code de l'environnement.

Cocher les rubriques correspondant aux travaux envisagés :

(ces travaux peuvent concerner plusieurs rubriques)

- 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m
- □ 3.1.5.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.
- □ 3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau ou canaux, le volume des sédiments extraits étant, au cours d'une année, inférieur ou égal à 2 000m3 dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (défini par arrêté ministériel).

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPERATION

| N° SIRET | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lieu des travaux | |
| Joindre par ailleurs <u>un plan de sit</u> <u>plan de masse</u> (1/500e ^{, 1} / ^{1000e} etc) | tuation de l'emplacement des travaux (1/ ^{25000e} ou 1/ ^{10000e}) et <u>un</u> |
| Commune : Cours d'eau : | Lieu- dit : Parcelles cadastrale section n° : |
| Date et durée (approximatives) o | des travaux : |
| | |
| Objectifs des travaux envisagés | (valant résumé non technique du projet) : |
| | |
| | |

DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES

cocher les numéros et cases correspondants

| □ Gestion des embâcles et de la végétation | n dans le lit du cours d'eau |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matériel employé : □ pelleteuse □ grappin □ enlèvement manuel □ autre : | Type de travaux : □ Fixation d'embâcles □ Enlèvement d'embâcles □ Enlèvement de végétation dans le lit |
| □ Gestion des atterrissements : | |
| enlèvement : superficie | 2 |
| Destination des matériaux : | |
| □ Curage : (joindre un plan précis des zone | es d'intervention sur le cours d'eau) |
| Justification du curage : □ prévention contre les inondations | Linéaire de cours d'eau concerné par le curage (ml |
| entretien régulier | Quantité extraite (superficie et volume) : |
| Matériel employé : □ pelle à godet de curage □ enlèvement manuel | Destination des matériaux : |
| □ Autres (préciser) : | |
| la nomenclature complète disponible su milieux aquatiques | recevable et devra être complété. |
| MODE DE REALISATION DES TRAVAUX | |
| cocher les réponses appropriées | |
| ☐ Le travail sera réalisé depuis la | berge |
| | ssage d'engins dans le lit du cours d'eau. Si oui lesquels : ée prévisible est de : |

NOTICE D'INCIDENCE "SIMPLIFIEE"

Une étude d'incidence des travaux sur les milieux aquatiques <u>est obligatoire</u> sous peine de non-recevabilité pour ce dossier de déclaration. L'étude d'incidence doit être d'autant plus précise et complète que les travaux ont une incidence importante sur les milieux aquatiques.

| | | | ETAT INITIAL AVANT TRAVAUX |
|-------------------|-----------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| pollution | s, richesse | pis | nu (description qualitative au vu des constatations effectuées sur le terrain : cicole, présence de frayères): |
| | | | |
| Cocher le | es cases ac | lapt | ées. |
| □ A □ N □ Z | | ses ou à ectio | |
| □ S □ S | Graviers Sédiments fir Yégétation | าร | au à l'emplacement des travaux : |
| □ V □ E □ N | ∕égétalisées Inrochemen ⁄lurets | ts | lacement des travaux : |
| | | forte moy | ement aménagé (enrochements de berges, murets, redressement du lit effectué) rennement aménagé (quelques protections de berges) aménagé |
| | | | ETUDE DES ALTERNATIVES |
| | | | Des alternatives sont possibles : préciser les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives |
| | | | Il n'existe pas d'alternative au projet présenté |
| | | | INCIDENCE DES TRAVAUX |
| | | | es travaux prévisibles sur les milieux, avant mise en place des mesures correctives ou plus après. Cocher les cases adaptées. |
| Phase ch | nantier | | Mise en suspension de matériaux fins dans l'eau Autres : |

| Après les | travaliy | | |
|-----------|----------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Apros loc | , iiuvuux | | Modification de la granulométrie du lit d'origine Dévégétalisation ou déstabilisation des berges Risque d'aggravation des phénomènes d'érosion par déséquilibre dans le transport solide du cours d'eau (cas des extractions de matériaux sans retour dans le lit à l'aval) |
| | | | Risque d'accélération des écoulements et d'inondation à l'aval (préciser) |
| | | | Autres : |
| | | le S | chéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône |
| Méditerra | anee | | Oui (préciser) |
| | | | |
| | | | MESURES CORRECTRICES OU PRÉVENTIVES |
| | | | niter l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques. Cocher les mesures qui seront s travaux projetés |
| | | | eront réalisés, de manière sélective, sur les secteurs identifiés dans le présent dossier, r les équilibres biologiques. |
| | Les trav | aux | n'auront pas pour effet de rectifier ni de modifier les profils en travers et en long du cours |
| | 1 Une zon | e de | e non travaux ou zone tampon sera laissée avant la confluence. |
| | ☑ Les préca ans le cour | | ons suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension à l'aval eau : Un filtre de type botte de paille ou bidim isolera la zone de travaux |
| | | | Un bassin de décantation avant rejet sera créé Autres : |
| | | | écautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables. |
| | | | eront réalisés hors période de frai (période de frai moyenne pour les salmonidés, en première catégorie : du 31 octobre au 15 avril) |
| | | | nique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sera prévenu au moins 8 ébut des travaux. |
| | | | MESURES COMPENSATOIRES |
| | | | nées à compenser l'incidence des travaux sur les milieux aquatiques, lorsque les correctives n'ont pas suffi à limiter l'impact. |
| | l Une véç eplantée. | gétat | tion rivulaire comprenant des essences adaptées (frênes, saules, aulnes, etc) sera |
| | N éant | | |
| | Autres : | | |
| | | | |

L'ensemble des mesures compensatoires seront réalisés dans un délai de à compter de la date d'accord sur déclaration.

ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX SUR LES SITES NATURA 2000

Au sens de l'article L414-4 du code de l'environnement, le dossier doit comporter une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, du projet au regard des objectifs de conservation de ces sites ; une déclaration au titre de la loi sur l'eau fait en effet partie de la « liste nationale » des projets qui devront faire l'objet d'une telle évaluation, en vertu de l'article R414.19 du code de l'environnement.

Premier cas : votre projet se situe hors des sites Natura 2000 et vous estimez que votre projet ne présente pas de lien physique avec ces sites; l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 peut se résumer à la réponse aux points ci-dessous :

| Localisation du projet décrit précisément dans ce dossier vis-à-vis des sites Natura 2000 : ☐ Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25000ème minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible détaillée du projet au 1/5000ème. ☐ Je fournis une carte lisible permettant de localiser les sites Natura 2000 à proximité du site des travaux. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ☐ Mon projet est situé hors de l'emprise de sites NATURA 2000. J'indique cependant le nom des sites les plus proches et la distance qui les sépare du projet : |
| ☐ Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'état de conservation des sites Natura 2000, visés par les directives « habitats-faune-flore » de 1992 et « oiseaux » de 2009 : |
| J'explique pourquoi (obligatoire), en fonction de critères tels que : nature et de importance du projet, distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, topographie, hydrographie, fonctionnement des écosystèmes, caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et objectifs de conservation. : |
| En conclusion : mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ? ☐ Non, mon projet n'a pas d'incidences significatives ☐ Oui, mon projet a des incidences significatives - L'évaluation des incidences doit alors être réalisée conformément au formulaire des évaluations des incidences Natura 2000 (version du 20/09/11) joint et disponible en ligne sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté, rubrique nature, sous-rubrique Natura 2000. |
| Ce point doit impérativement être traité. |
| Second cas: mon projet est situé à l'intérieur de l'emprise d'un site Natura 2000 ou est susceptible de présenter un lien physique avec un tel site (par exemple cours d'eau dont l'écoulement se dirige dans un site); l'évaluation des incidences doit être réalisée conformément au formulaire des évaluations des incidences Natura 2000 (version du 20/09/11) joint et disponible en ligne sur le site internet de la DREAL de Franche-Comté, rubrique nature, sous-rubrique Natura 2000. |
| |

Date: le/....../.....,

Le maître d'ouvrage,

(Signature)

dossier à envoyer en 3 exemplaires à :

DDT du JURA Pôle Eau 4 rue du curé Marion BP 10356 39015 LONS LE SAUNIER CEDEX